

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 JUIN 2013
Compte-rendu

Membres titulaires présents : Mmes BOUCHER Maryse, SIDERATOS Claudine, JARDRY Suzette, GOUFFRANT Marie- Hélène, CORDAILLAT Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, BOISSEAU Danièle.

MM. LEGER Pascal, MONNET Lionel, JAULIN Pierre, BAUDET Pierre, VIGNERIE René, GUERN Joël, NEMIRI Brahim, MICHONNEAU René, GAURIEAU Francis, CHATELLIER Dominique, PROVOST Jean-Jacques, PUAUD Gérard, VINSONNAUD Jean-Michel, TESSONNEAU Pierre, JOLLY Patrick, GOY Jean, WAYE Guy, MARRAUD Jean-Luc, CHAILLE DE NERE Jean, BOUTIN Christian, MAUGET Bernard, MASSE Bernard, BARUSSAUD Albert, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, ROUX Didier, CHABOT Jacques, TAPON Serge, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, de CASTELBAJAC Dominique, MATRAT Christian, HUNEAU Patrick, GOHIN Christian, GERBIER Jean-Paul, VARENNE Michel, HUGUES Jacky, PORTRAIT Bernard.

Membres suppléants présents : Mmes IMBERT Pascale, MARTINEAU Françoise.

MM. ROUSSELLIERE Joseph, GALLAIS Denis, TETOIN Gaël, CHAPPA Patrice, RAVAIL Pierre, CHABOT Jean-Michel, LEYMARY Jean-Michel, BIZE Alain, CLENET Michel, GAILLARD Eric, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Assistaient à la séance : d'ARLHAC Caroline, LATOUR Arnaud.

Étaient excusés : M. SAUMON Gérard, Mme GARNEAU Janine, M. GAUNEAU Patrick, M. ARDOUIN Jean-Claude, M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel.

Pouvoirs : M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René (Barbezieux), M. VERGNION Philippe (Péreuil) donne pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués. Il laisse ensuite la parole à M. le Maire de Mainfonds.

M. le Maire souhaite à son tour la bienvenue aux délégués communautaires et indique qu'il est heureux de les recevoir dans sa commune et qu'il est bon d'avoir un conseil décentralisé qui permet de découvrir cette petite commune de 220 habitants. Il souhaite une bonne séance de travail aux délégués présents.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Françoise Cordailat se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 30 mai 2013

M. le Président propose à l'Assemblée une modification du compte-rendu. En effet, il semble que l'intervention de M. Matrat à propos des effectifs de l'école de Pérignac ait été mal rapportée. Il propose sous réserve de son accord la retranscription suivante :

« M. Matrat informe l'Assemblée qu'une partie de la population de Pérignac réside dans le bourg de Blanzac ce qui explique que certains enfants de Pérignac soient scolarisés à Blanzac. Cependant, après avoir sollicité les parents d'élèves et les enseignants, il estime que l'on peut compter sur un effectif d'au moins 26 élèves pour la rentrée prochaine à Pérignac, ce qui permet d'être confiant pour le sort réservé à l'école à la rentrée. »

M. Matrat valide ces propos.

M. Boutin demande à ce que l'on vérifie les paroles prononcées par M. Jaulin suite à son intervention. Selon lui, M. Jaulin aurait commencé sa réponse en indiquant que la proposition de M. Boutin était intéressante, mais que son hypothèse est irréaliste.

Après nouvelle écoute de l'enregistrement, l'intervention de M. Boutin est juste, ces propos ont été oubliés lors de la retranscription des débats.

Les membres du Conseil approuvent le compte-rendu et ses modifications à l'unanimité.

M. le Président présente ensuite les décisions prises, par délégation du conseil entre le 18 mai et le 15 juin 2013 ainsi que les marchés passés en procédure adaptée.

Décision modificative n°1 des budgets de la CdC4B

M. le Président laisse la parole à M. Latour qui présente la délibération.

M. le Président souligne que le diagnostic sur les services de garderie qui sera établi par le CSC du Barbezilien a été présenté aux agents en réunion le 12 juin et va dans le sens de la formation et de l'évolution du personnel. Il sera également utile pour les actions à mettre en place pour la réforme des rythmes scolaires.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Décision modificative : changement d'appellation du budget annexe des affaires culturelles

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Individualisation des contributions au compte 6554 dans le cadre des participations de la CdC4B aux communes et syndicats pour les frais de fonctionnement des écoles de la CdC4B

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Budget assainissement : annulation du titre n°676 - exercice 2012

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

M. le Président présente la délibération.

M. Boutin demande pour quelle raison la CdC conserverait l'intégralité du FPIC 2012.

M. le Président répond que c'est le sens de la délibération qui a été prise en 2012 précisant que la CdC conserverait le FPIC sous réserve de la mise en place d'un fonds d'aide à l'investissement. Le Conseil peut choisir d'affecter la totalité du FPIC pour le fonds d'aide à l'investissement ou bien de débattre à nouveau des conditions de la mise en place d'un fonds d'aide à l'investissement rétroactif.

M. Boutin demande si l'autre solution ne serait pas de redistribuer la somme aux communes dans le cas où le Fonds d'aide ne serait pas voté.

M. Latour explique que légalement, il n'est pas possible de redistribuer le montant 2012 aux communes, d'une part parce que la délibération de 2012 ne le permet pas, mais également pour la simple raison que reverser ce fonds aux communes, s'apparente à une dotation de solidarité communautaire, dont il faudrait débattre des critères alors qu'elle n'a pas été mise en œuvre lors de la création de la CdC4B. Il ajoute que la DSC a un impact négatif sur le CIF (c'est une des composantes de son calcul) et donc engendrerait une moins-value sur la DGF.

M. le Président ajoute que si le conseil souhaite retravailler l'éventuelle utilisation du FPIC 2012 il faudra alors retravailler la répartition entre la CdC4B et le fonds d'aide ainsi que les critères liés à ce dernier.

M. le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie exprime ses regrets qu'un fonds comme celui proposé ne voit pas le jour car il est le symbole d'un esprit intercommunal qui permet de créer des projets à rayonnement plus large que le seul territoire de la CdC. Un travail assez poussé avait pourtant été effectué par la commission afin d'élargir les critères.

M. Gallais pense qu'il faudrait peut-être retravailler les critères d'attribution.

M. le Président estime qu'après les divers débats, échanges et réflexions sur le sujet, il en résulte que ceux-ci sont suffisamment larges pour que la commission reste sereine sur ses choix. Pour sa part, ce ne sont pas les critères qui posent problème mais plutôt les projections à la baisse des aides dans le projet de loi de finances pour 2014. Il ajoute cependant que chaque année, ce débat pourra avoir lieu puisque la manière d'utiliser le FPIC fait l'objet d'un vote annuel.

M. Decelle propose d'attendre afin de poursuivre la réflexion.

M. le Président répond que la décision doit être prise avant le 30 juin. Sans délibération, la règle du droit commun s'appliquera.

M. Chatellier donne la position de son Conseil municipal qui a voté à l'unanimité contre le fonds d'aide et pour une redistribution locale du FPIC. Il estime qu'il n'a pas à être culpabilisé car ce sont bien les communes qui ont à se positionner. Il explique qu'elles pressentent pour l'avenir des difficultés budgétaires sur des budgets tendus qui leur font dire qu'elles doivent batailler pour survivre, ce qui est différent selon lui d'un manque d'esprit communautaire car chaque Maire doit avant tout gérer son budget communal.

M. Vignerie fait remarquer que le Conseil de Barret a voté à l'unanimité ce qui inclut donc la position de son propre Maire. Il estime que l'esprit communautaire a été mis à mal ce soir.

M. le Président pense qu'il faut rester optimiste pour la suite même si le fonds ne voit pas le jour cette année, Il faudra se remettre autour de la table, ce qui sera l'occasion de comprendre les freins de certaines communes et de s'ajuster aux besoins.

Les membres du Conseil rejettent la répartition dérogatoire libre du FPIC (Contre : 7 ; Abstention : 1). Par conséquent, une répartition dite de droit commun sera mise en place.

Proposition des règles d'attribution du Fonds d'Aide à l'Investissement des projets du bloc communal

Cette délibération est retirée, étant la conséquence de la précédente délibération.

Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Vice-Président en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. Boutin demande des précisions sur le remplacement de M. Lausberg.

M. le Vice-Président répond que son remplaçant a été recruté et qu'il arrivera le 19 août.

M. Decelle ajoute qu'une demande avait été faite pour que le poste de Mme Raynaud puisse passer de 32h à 35h mais il ne le voit pas apparaître dans le tableau.

M. le Vice-Président confirme que ce besoin a bien été pris en compte mais qu'il n'occasionne pas de changement dans le tableau des effectifs.

M. le Président rappelle que les petites modifications horaires (-10%) ne modifient pas le tableau des effectifs.

Approbation du rapport annuel d'activité 2012

M. le Président présente la délibération. Il indique aux délégués qu'ils peuvent faire part de leurs corrections et remarques sur le dossier avant le 14 juillet aux services de la CdC. Un dossier mis en forme sera adressé aux communes courant septembre pour une présentation dans leurs conseils municipaux.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Rénovation des ailes Nord et Ouest du château de Barbezieux – attribution des marchés de travaux

M. le Président donne la parole à M. Latour qui présente la délibération et détaille le résultat des appels d'offres et donne lecture du rapport d'analyse des offres.

M. le Président tient à remercier l'agence Avec, les co-traitants et l'équipe de la CdC qui a travaillé sur le sujet, pour leur ténacité et leur persévérance durant ces 6 années de travail qui arrivent à leur aboutissement.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Tarifs de la saison culturelle et artistique

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Tarifs de la Médiathèque de Blanzac

M. le Président présente la délibération.

M. Gohin estime que l'augmentation est importante.

M. le Président comprend sa remarque mais il lui indique que ce prix reste très en deçà de ce qui peut être proposé ailleurs.

Mme Cordaillat remarque qu'en comparaison du prix d'un livre, celui proposé pour l'adhésion reste parfaitement acceptable.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Païement des cachets des artistes du Concert Vivaldi « Le Magnificat » du Conservatoire communautaire

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Règlement d'intervention assainissement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la CdC4B

M. le Président présente la délibération puis il donne la parole à M. le Vice-Président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et du logement pour quelques précisions.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Délégation de service public pour l'exploitation des piscines de Barbezieux et de Baignes : lancement de la procédure

M. le Vice-Président en charge du sport, de l'animation et de l'enfance- jeunesse présente la délibération.

M. Nau demande les raisons d'une telle anticipation.

M. le Président répond que le futur délégataire doit prendre part au travail sur les locaux, à leurs aspects techniques et organisationnels. Il rappelle qu'il faudra décider d'un budget d'investissement, de fonctionnement, mais également déterminer si l'on réalise la tranche conditionnelle. Il rappelle que la volonté de la CdC est bien d'avoir le montant de l'exploitation de la piscine avec et sans tranche conditionnelle afin de juger de l'opportunité de créer cet espace forme, ces éléments chiffrés doivent être connus au stade de l'avant projet. Il ajoute ensuite que le choix de la DSP n'est pas définitif et qu'au terme de la durée initiale la CdC si elle le souhaite pourra reprendre en régie directe l'exploitation.

M. Nau demande si la CdC aura à subir une certaine pression sur le choix des équipements.

M. le Président répond par la négative en précisant toutefois que le délégataire pourrait conseiller tel ou tel aménagement, ou disposition favorisant l'exploitation du site. Il ajoute que les entreprises qui vont répondre à l'exploitation du site sont compétentes et qu'elles ont connaissance dans la gestion de tels équipements, ce qui est également intéressant pour le maître d'ouvrage. L'objectif du fermier étant de réaliser des bénéfices, celui de la CdC sera bien de tenir les budgets votés selon les objectifs que l'on s'est ou se sera fixé.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Constitution de la commission de délégation de service public

M. le Vice-Président en charge du sport, de l'animation et de l'enfance- jeunesse présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2013-2014

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Vice-Président en charge du sport, de l'animation et de l'enfance- jeunesse informe l'Assemblée du choix des intervenants dans le cadre de l'école des sports pour la saison 2013-2014 en précisant qu'une nouvelle association, le Barbezieux Aïkido Club, a été retenue. Il ajoute que cette année est une transition vers une nouvelle organisation pour l'année prochaine puisqu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des aménagements devront être pensés et de nouvelles associations sollicitées.

M. le Vice-Président en charge de l'économie informe l'Assemblée que la Chambre d'agriculture souhaite sensibiliser les élus sur la transmission des exploitations agricoles car elle a constaté que sur 500 exploitations sur le territoire des 4B, 50% de la population est âgée de plus de 50 ans dans un territoire où la transmission se fait difficilement. L'objectif final est de rencontrer les exploitants où il n'y a pas de repreneur pour les sensibiliser au travail à réaliser pour préparer la transmission. C'est ainsi qu'un premier travail de repérage avec les élus et des agriculteurs qui ont la connaissance des exploitants agricoles de leurs communes, sera effectué lors de réunions, qui débiteront dès le 18 juillet. Un courrier d'invitation sera envoyé aux élus prochainement.

M. le Vice-Président en charge du service aux communes et de la voirie présente l'avancée du projet PAVE en indiquant que le marché a été attribué à la société Form Accès et que les communes vont être contactées et visitées très prochainement afin d'établir un planning des interventions selon le degré d'urgence de chaque demande.

M. Vinsonnaud demande à quel stade en est le projet de la friche Artpatgel à Blanzac. M. le Président lui répond que c'est en cours et qu'il tente actuellement de prendre contact avec M. Vasquez.

M. Vinsonnaud souhaite également remercier la présence des élus à la chapelle de Cressac St Genis dernièrement pour le lancement de la souscription publique de la Fondation du patrimoine (dépliant présentant le dispositif distribué aux élus).

M. le Président ajoute qu'une souscription publique a aussi été lancée pour la rénovation de l'église de Reignac. Il rappelle également la tenue du trail du brossacais le weekend prochain, le concert du Conservatoire, la visite du Maine Giraud ou bien la coupe d'Europe des montgolfières en juillet, autant de moments sportifs, conviviaux ou culturels sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Françoise CORDAILLAT
Secrétaire de séance